

Règlement du concours de pâtisseries de Noël 2017

Les inscriptions sont à retourner en mairie ou au centre de loisirs avant le 12 décembre 2017.

Peuvent s'inscrire au concours, tous les aramonais et enfants scolarisés sur la commune, mais sont exclus tous les professionnels des métiers de bouche pour plus d'équité ainsi que tous les membres du jury.

Les pâtisseries devront être déposées au stand du CMJ sur le Planet entre 17h et 19h. Un numéro vous sera attribué pour une totale confidentialité au moment du vote.

Le jury sera composé de jeunes élus au CMJ, d'élus adultes et de membres du service enfance jeunesse de la commune.

L'annonce du gagnant est prévue pour 19h15 par les membres du jury et la remise du prix par les membres du CMJ organisateurs.

Le vote se fera selon plusieurs critères, à savoir :

- Respect du thème de Noël
- La comestibilité et la décoration
- L'originalité de la forme
- Couleurs cohérentes avec le thème

Les membres du jury jugeront chacun de ces critères et définiront ensemble le vainqueur de ce premier concours de pâtisseries de Noël.